



Question écrite TB#40 intitulée
« Ecobacs – Suppression à partir du 1.1.2027 ? »
introduite par le conseiller indépendant Tom Bellion

Réponses du Collège des bourgmestre et échevins

Monsieur le conseiller communal,

Par la présente, le Collège des bourgmestre et échevins se permet de répondre à votre question écrite du 19 mai 2026 intitulée « Ecobacs – Suppression à partir du 1.1.2027 ? ».

- Le conseil communal ainsi que les citoyens seront informés dès que la modification du règlement communal sur les déchets sera inscrite à l'ordre du jour d'une séance du conseil communal.
- Contrairement à la pratique annoncée par la commune de Mondorf-les-Bains, il n'est pas prévu d'organiser un échange gratuit des Ecobacs contre de nouvelles poubelles dans la commune de Schengen. Les habitants concernés devront acquérir une poubelle moyennant le prix d'acquisition fixé par le conseil communal.

Le Collège des bourgmestre et échevins tient toutefois à souligner qu'à la différence de la commune de Mondorf-les-Bains, la collecte des poubelles vertes et bleues est gratuite dans la commune de Schengen, aucune taxe annuelle spécifique n'étant perçue à cet effet.

- Dès que le flyer d'information actuellement en préparation sera finalisé, les habitants seront informés des modalités pratiques par les canaux de communication usuels de la commune.
- Au 15 mai 2026, le nombre actuel de poubelles utilisées par les ménages de la commune se présente comme suit :
 - 648 poubelles vertes ;
 - 931 poubelles bleues.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Remerschen, le 27 mai 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller

Administration communale de Schengen
Au Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Wellenstein, le 19 mai 2026

Transmis par courriel

**Objet : Question écrite #40
Ecobacs – Suppression à partir du 1.1.2027 ?**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Suite à la bienveillante information reçue le 6 février 2026 de la part du collège des bourgmestre et échevins concernant le nouveau mode de gestion des « Questions au Collège des bourgmestre et échevins », et conformément à l'article 25 de la loi communale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma question écrite :

ECOBACS – SUPPRESSION A PARTIR DU 1.1.2027 ?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir me confirmer, par retour de courriel, la bonne réception de la présente question écrite.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Tom BELLION
Conseiller communal

Annexe : Question écrite dont références sous objet

QUESTION ECRITE

Ecobacs – Suppression à partir du 1.1.2027 ?

[QE_TB#40 du 19 mai 2026 introduite par le conseiller communal Tom BELLION]

L'administration communale de Mondorf-les-Bains vient d'informer les citoyens de la suppression des « écobacs » avec effet au 1^{er} janvier 2027.

Voici le message publié sur les réseaux sociaux :



« Les citoyens sont informés que le syndicat SIGRE a supprimé les « écobacs » de son programme des récipients de vidange avec effet au 01.01.2027, et qu'ils doivent par conséquent être remplacés par des poubelles.

✓ Les ménages disposant d'un écobac sont invités à s'adresser à la recette communale afin de procéder à un échange gratuit contre une poubelle de leur choix (45, 120 ou 240 litres) ;

✓ Les anciens bacs pourront être soit conservés, soit restitués

gratuitement à l'Administration Communale de Mondorf-les-Bains.

A cette fin, merci de bien vouloir prendre contact avec la recette communale :

☎ 23 60 55 - 31/36

✉ recette@mondorf-les-bains.lu

🏛️ A la mairie aux horaires d'ouverture »

Étant donné que la commune de Schengen fait partie du syndicat intercommunal SIGRE, je présume que les bacs seront également supprimés à partir du 1er janvier 2027 dans nos localités. J'aimerais donc poser les questions suivantes :

- À quel moment et de quelle manière le collège échevinal prévoit-il d'informer le conseil communal et les citoyens ?
- Les habitants de notre commune auront-ils la possibilité d'échanger gratuitement leur bac contre une nouvelle poubelle de leur choix ?
- À partir de quand les citoyens pourront-ils contacter le service concerné pour acquérir de nouvelles poubelles ?
- Quel est le nombre actuel de poubelles vertes et bleues utilisées par les ménages de notre commune au 15 mai 2026 ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à ces questions.

Avec mes salutations respectueuses,

Tom BELLION
Conseiller communal